



Rencontre commune - GRACQ d'Ixelles

14 octobre 2015

Présents

- Pour la commune : Caroline Désir, Maud Verkindere, Didier Meert et Goeffrey Usé
- Pour le GRACQ : Denis Dekoster, Pauline de Wouters, Jean-Jacques Engels et Frédéric Mertens

Excusés

- Pour le GRACQ : Malte Arhelger, François Cibot, Robert Kaukewitsch, Annika Lenz, Fanny Mertz et Stefano Pironio

Avancées et perspectives depuis la dernière rencontre

1. Aménagements

- **Rue du Trône** : conformément à la décision communale prise le 17/09, suppression de 22 places de stationnement voiture au profit d'une piste cyclable entre la rue d'Idalie et la piste existante, en direction de la petite ceinture. Dans le sens inverse, marquage d'une piste cyclable entre la rue de l'Esplanade et la rue de Paris. Là où il n'y aura pas de piste cyclable prévu, ce sera un fil rouge (logo répété sans trait discontinu de chaque côté) vu le manque d'espace pour mettre une piste cyclable (les voitures ne peuvent pas rouler dessus contrairement au fil rouge) et éviter les portières des voitures le long des stationnements. La balle est désormais dans le camp de la Région...
- **Rue du Page** : réaménagement de façade à façade avec mise en SUL effective. De gros travaux en perspective mais le Ministre semble être motivé, devrait aller vite.
- **Rue Legrand** : la commune a introduit une demande d'asphaltage auprès de Bruxelles Mobilité...
- **Aménagements des ICR 7 et 8** : passés en Collège. Il appartient désormais à la Région de mettre en marche le planning des chantiers (durée : 1 an). La mise en place d'une bande confort à la place Leemans ne figure malheureusement pas parmi les aménagements prévus.
- **Chaussée d'Ixelles et alentours** : feu cycliste manquant à la rue de l'Arbre Béni (dossier ouvert), ZAC (sas vélos) consécutives manquantes (bon de commande envoyé mais exécution à l'hiver 2015-16), arceaux vélos prévus dans les rues de Stassart, Solvay et Prince Albert et à la chaussée de Wavre, soit 5 emplacements de 5 arceaux vélos à chaque fois (la Région s'en charge, d'ici la fin de l'année).

2. Stationnement vélos

- **Box 5 vélos à l'avenue Auguste Rodin** : il s'agit d'une expérience pilote, à portée symbolique compte tenu de la forte demande citoyenne. Choix de l'emplacement lié au nombre de demandes, à l'espace disponible en trottoir (on ne doit pas sacrifier une place de stationnement) et au fait qu'il y a peu d'alternatives en termes de stationnement vélos à cet endroit. Marché lancé, adjudicateur choisi, délais d'exécution de 90 jours. Ensuite appel à candidature, sélection des candidats sur base de critères, établissement d'un règlement d'ordre intérieur, abonnement : 5 €/vélo/mois. Sur base de cette expérience, il pourra être envisagé de l'étendre sachant que ce dispositif ne pourra répondre entièrement à la demande et qu'il conviendra d'envisager des options alternatives, à l'instar du parking Tulipe ou Flagey (cf. infra).
- **Parking Flagey** : espace prévu pour le stationnement vélos, déjà grillagé et fermé à clé. Mise en œuvre, gestion et communication assurées par la société VINCI Park mais il n'est pas exclu que l'information à la population environnante se fasse également par le biais des outils de communication de la commune. Coût : 5 €/vélo/mois. Le GRACQ s'en réjouit mais déplore la qualité des dispositifs de stationnement vélos prévus dans cet espace, en particulier les pinces-roues (ne permettent pas d'attacher correctement des vélos, présentent un risque que les roues se plient...).
- **Demandes citoyennes d'arceaux** : chaque demande est reportée dans un fichier d'analyse (en fonction de l'offre d'arceaux existante...) et une réponse y est apportée. Prochainement, 5 « stations » de 5 arceaux vont être proposées au Collège, portant le nombre de places de stationnement vélos à 1500 (soit 750 arceaux). La commune devrait atteindre les objectifs régionaux traduits dans le PACS d'ici un an.

3. Zones d'apaisement

- **Rues cyclables / zones de rencontre / zones 30** : l'Echevine n'est pas insensible au fait d'avoir des quartiers apaisés mais estime prématuré à ce stade d'agir isolément du futur plan communal de mobilité (PCM), doit impérativement s'inscrire dans cette réflexion plus large.

4. Plan communal de mobilité, audit Bypad

- **Plan communal de mobilité** : diagnostic terminé, objectifs validés par le Collège, scénario de politique de mobilité durable en réflexion au niveau des bureaux d'études engagés (Transitec et ICEDD) et sera présenté au Collège à la mi-novembre. Si approbation de celui-ci, les travaux sur le plan d'actions et les fiches associées pourront concrètement démarrer.
- **Audit Bypad** (audit de la politique cyclable des villes) : la commune a sollicité l'aide de la Région pour réaliser un audit Bypad et a été retenue. Le bureau d'études Timenco sera en charge de la réalisation de cet audit. Les acteurs de la mobilité « vélo », dont le GRACQ d'Ixelles, seront interviewés dans le courant du mois de janvier 2016.

5. Lutte contre le stationnement sauvage

- Travail quotidien des patrouilles, qui dressent des **infractions** (il y en a toujours autant !), le stationnement obstruant les trottoirs, passages pour piétons et pistes cyclables figurant parmi leurs priorités. Les sanctions administratives dressées pour des infractions dites ordinaires sont désormais à charge des communes, les plus graves restant traitées par le Parquet.
- **Recours à la dépanneuse** seulement en cas de stationnement sauvage problématique de longue durée. En effet, le recours aux dépanneuses nécessite d'engager une procédure spécifique et, dans la plupart des cas, les usagers sont déjà venus rechercher leur voiture lorsque ladite procédure est toujours en cours. Du coup, personnel mobilisé et perte de temps pour un résultat nul.
- La police mène annuellement **différentes campagnes**, dont une a trait au stationnement sauvage, qu'il soit sur passage pour piétons, sur trottoir ou encore sur piste cyclable.
- **Rue Keyenveld / rue du Berger** : stationnement sauvage prévenu par l'installation de mobilier urbain, de ranges-vélos...

6. Éducation et incitation au vélo en milieu scolaire

- Profitant de la semaine de la mobilité 2015, la commune a réalisé une **action à l'attention des classes de 6ème primaire** des écoles de l'entité. Les écoles étaient groupées 2 à 2, un parcours à vélo à destination de l'école A où se déroulait une activité et, ensuite, un tour à vélo vers l'école B, avec également une activité. Au total, ce sont 5 écoles - l'ensemble des écoles communales - qui ont participé (4 classes à vélo, c'est-à-dire entre 150 et 200 cyclistes) : école 8 (2 classes à vélo), école 12 (1 classe à vélo et 1 classe à pied), école 5 (1 classe à vélo), école 4 et école 9 (classes à pied, sans encadrement communal). Malgré la météo maussade, pas mal d'enthousiasme des écoles participantes, avec une équipe d'éducateurs mobilisée. Le GRACQ demande si les parents ont été impliqués dans l'action : si la commune avait bien réalisé un courrier à leur destination, tous les directeurs ne l'ont pas relayé.
- Vu le succès engrangé, la commune souhaite aller plus loin. Elle va constituer un **pool de cyclistes** au sein de l'administration et d'Ixelles Prévention. Formés par Pro Velo, ceux-ci seront mis à disposition des écoles pour leurs sorties à vélo ponctuelles. La commune compte également faire un travail d'éducation au vélo dans les classes (sécurité (IBSR)...).
- La commune a également été sélectionnée par la Région pour le **brevet du cycliste** (Pro Velo). Sous couvert de subside régional, elle pourra dès lors offrir le brevet du cycliste à 4 classes, durant 3 ans.

Communications du GRACQ

- **Retour de la mise en selle de Dominique Dufourny** : l'objectif de cette action était de faire connaissance avec notre future bourgmestre, lui montrer ce que signifie « penser vélo » dans une politique de mobilité et d'urbanisme par le biais d'un tour à vélo et d'échanger sur ses ambitions en matière de politique cyclable. Bonne assimilation de notre dossier par Mme Dufourny, annonces de quelques avancées en matière d'aménagements cyclables (cf. supra). Suite à ce tour à vélo, Mme Dufourny a demandé à M. Meert de dresser une analyse de la cyclabilité sur Ixelles...
- **Obstruction de la piste cyclable à la chaussée de Vleurgat par la radio Judaïca** pour des motifs de sécurité : M. Meert suggère de dévier la piste cyclable vers la gauche par un marquage temporaire, ce qui n'est toutefois pas optimum en termes de sécurité pour les cyclistes, compte tenu de passages fréquents de bus. M. Meert se rendra sur place pour évaluer la situation.

- **Aspects positifs liés à la pratique du vélo** (convivialité, efficacité, santé...) : ces éléments pourraient faire l'objet d'une communication dans le chef de la commune, à destination de sa population, par exemple par le biais du bulletin communal.

Divers

- **Sécurité et civisme** : M. Mertens fait part d'une expérience conflictuelle qu'il a eue avec un automobiliste alors qu'il circulait à vélo. La vision de M. Meert est d'essayer de mieux faire cohabiter les différents usagers qui sont tous dans un rapport de force, voulant imposer leur loi aux usagers plus 'faibles'.
- **Mises en selle** : fort de son expérience, le GRACQ pourrait proposer à l'ensemble du Collège de faire une mise en selle afin de mieux appréhender les réalités de terrain des cyclistes et, ainsi, prendre des décisions en meilleure connaissance de cause. Le GRACQ est également ouvert à organiser une mise en selle des policiers, avec rencontre de la brigade cycliste active sur Bruxelles-Ville.

Rédaction du PV : Pauline de Wouters, avec le concours de Denis Dekoster, Jean-Jacques Engels et Frédéric Mertens